

3 février 2026

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Hugues, tenue le trois (3) février 2026 à la salle municipale située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

Sont présents : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Audrey Lussier, Alexandre St-Martin, Simon Valcourt, François Landry, Marjolaine Berthiaume et Richard Turcotte tous membres du Conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux

Madame Carole Thibeault, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

À vingt heures quatre minutes (20h04), Monsieur le Maire, Richard Veilleux, procède à l'ouverture de la séance du conseil.

26-02-33

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 13 janvier 2026.
- 4. TRÉSORERIE**
 - 4.1 Adoption des comptes à payer 2026-01-25;
 - 4.2 Achat de jardinières – Mandat à la firme Villiard serres & jardins;
 - 4.3 Annulation – soldes résiduels - MAMH
- 5. ADMINISTRATION**
 - 5.1 Dépôt – Rapport de l'inspecteur;
 - 5.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 337-1-26 concernant l'adoption du programme d'aide financière à la restauration patrimoniale – Volet 1A et modifiant le règlement numéro 337-22.
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Plan de mise en œuvre/rapport d'activités – An 4 – Schéma de couverture de risque;
 - 6.2 Regroupement des services de sécurité incendies – Partie nord de l'autoroute 20 – MRC des Maskoutains – Intérêt – Phase 3.
- 7. VOIRIE – AQUEDUC - ÉGOUT**
 - 7.1 Salon TEQ – Inscription;
 - 7.2 Programme d'aide à la voirie local – Volet entretien des routes locales;
 - 7.3 Entretien chemin d'hiver – Municipalité de St-Marcel – saison 2025-2026;
 - 7.4 Colloque annuel 2026 – Association travaux publics du Québec – Inscription.
- 8. URBANISME**
 - 8.1 Aucun point
- 9. REQUÊTES DIVERSES**
 - 9.1 Jour de la Terre – 22 avril 2026 – Inscription de la municipalité;
 - 9.2 Journée nationale de promotion de la santé mentale positive – 13 mars 2026 – Proclamation;
 - 9.3 Demande de transmission d'une lettre au ministre Joël Lightbound – Réseau BIBLIO de la Montérégie – Projet de loi C-15 – Autorisation.
- 10. LOISIRS – ORGANISMES – PARCS**
 - 10.1 Borne de réparation de vélo – achat -Acier Jean Hébert inc.;
 - 10.2 Loisirs St-Hugues inc. – versement budget 2026
- 11. IMMEUBLES**
 - 11.1 Soumission ajout agrandissement – Réfection salle municipale – Larocque Cournoyer
- 12. VARIA**
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)**
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyée par la conseillère Marjolaine Berthiaume et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé et en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE

3 février 2026

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

26-02-34

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2026

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller François Landry, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal du 13 janvier 2026 tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉE

4. TRÉSORERIE

26-02-35

4.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2026-01-25

Les membres du conseil ont tous reçu une copie du bordereau numéro 2026-01-25 des comptes payés et à payer au montant de 288 489,13 \$ pour le mois de janvier 2026, ainsi que le montant des salaires versés pour le mois de décembre 2025 au montant de 51 806,31 \$.

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller Alexandre St-Martin, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter les comptes payés et à payer au montant de 340 295,44 \$.

ADOPTÉE

26-02-36

4.2 ACHAT DE JARDINIÈRES – MANDAT À LA FIRME VILLIARD SERRES & JARDINS

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la firme Villiard serres & jardins, pour l'achat de jardinières pour la saison 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marjolaine Berthiaume, appuyé par la conseillère Audrey Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE CONFIRMER l'achat de 17 jardinières, auprès de la firme Villiard serres & jardins, au prix unitaire de 90.95\$ avant taxes, conformément à l'offre reçue.

ADOPTÉE

26-02-37

4.3 ANNULATION – SOLDES RÉSIDUAIRES – MAMH

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Hugues a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui était prévu;

CONSIDÉRANT qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre St-Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Saint-Hugues modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;

3 février 2026

2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne z Fonds général » de l'annexe;
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la municipalité de Saint-Hugues informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe;

QUE la municipalité de Saint-Hugues demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe;

QU'UNE copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

5. ADMINISTRATION

5.1 DÉPÔT – RAPPORT DE L'INSPECTEUR

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil municipal, le rapport émis par madame Marjorie Dionne, inspectrice en bâtiment, ainsi que la liste des permis pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2026.

5.2 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 337-1-26 CONCERNANT L'ADOPTION DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE – VOLET 1A ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 337-22

Avis de motion est donné par le conseiller Richard Turcotte concernant le projet de règlement numéro 337-1-26 relatif à l'adoption du programme d'aide financière à la restauration patrimoniale – Volet 1A et modifiant le règlement numéro 337-22.

Ce règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil, le projet de règlement numéro 337-1-26.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

26-02-38

6.1 PLAN DE MISE EN ŒUVRE/RAPPORT D'ACTIVITÉS – AN 4 – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE

CONSIDÉRANT que dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé, le directeur de la R.I.P.I. du Nord des Maskoutains a complété les rapports en ce qui a trait aux actions réalisées à l'an 4 du plan de mise en œuvre pour la municipalité de Saint-Hugues ainsi que la R.I.P.I.N.M;

CONSIDÉRANT que ce rapport doit être adopté par les membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyée par le conseiller Richard Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter les rapports complétés par le directeur de la R.I.P.I du Nord des Maskoutains, concernant les actions réalisées à l'an 4 du

3 février 2026

plan de mise en œuvre pour la municipalité de Saint-Hugues et de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

ADOPTÉE

26-02-39

6.2 REGROUPEMENT DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIES – PARTIE NORD DE L'AUTOROUTE 20 – MRC DES MASKOUTAINS – INTÉRÊT – PHASE 3

CONSIDÉRANT l'étude de faisabilité pour le regroupement des services de sécurité incendie de la MRC des Maskoutains en cours;

CONSIDÉRANT le rapport de la société Prudent Groupe Coopératif sur le positionnement des casernes;

CONSIDÉRANT le rapport ainsi que les présentations de la firme ICARIUM Groupe Conseil inc. sur l'étude d'opportunité - Optimisation des ressources entre les services de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-Hugues ne souhaite pas participer à la phase 3 du regroupement des services de sécurité incendie pour la partie nord de la MRC des Maskoutains;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Turcotte et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE REFUSER DE PARTICIPER à la phase 3 du regroupement des services de sécurité incendie pour la partie nord de l'autoroute 20 de la MRC des Maskoutains;

ET

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la MRC des Maskoutains, à l'attention du service du greffe, et ce, avant le 28 février 2026.

ADOPTÉE

7. VOIRIE – AQUEDUC – ÉGOUT

26-02-40

7.1 SALON TEQ – INSCRIPTION

CONSIDÉRANT que le Salon international des technologies aura lieu au Centre des congrès de Québec les 18 et 19 mars 2026;

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics a manifesté son intérêt pour assister à cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Landry, appuyé par le conseiller Alexandre St-Martin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PERMETTRE au directeur des travaux publics d'assister à cet événement et de rembourser les frais de déplacement conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

26-02-41

7.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 102 104 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2025;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller Richard Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

3 février 2026

QUE la Municipalité de Saint-Hugues informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE

26-02-42

7.3 ENTRETIEN CHEMIN D'HIVER – MUNICIPALITÉ DE ST-MARCEL – SAISON 2025-2026

CONSIDÉRANT l'article 3 de l'entente signée avec la Municipalité de Saint-Marcel en septembre 2009 concernant l'entretien d'une partie du 2^e rang (rang Bourgchemin Est) située dans la Municipalité de Saint-Marcel;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Hugues effectue déjà le déneigement du rang Bourgchemin Est dont une longueur approximative de 0.7 kilomètre est entièrement dans la municipalité de Saint-Marcel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marjolaine Berthiaume, appuyé par le conseiller Alexandre St-Martin, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

D'OFFRIR à la Municipalité de Saint-Marcel de déneiger cette portion de route d'environ 0.7 kilomètre pour la saison 2025-2026, au tarif de 2 500\$, dont la moitié de cette somme sera payable le 15 février 2026 et la seconde moitié payable le 15 avril 2026, sur présentation de factures à la Municipalité de Saint-Marcel.

ADOPTÉE

26-02-43

7.4 COLLOQUE ANNUEL 2026 – ASSOCIATION TRAVAUX PUBLICS DU QUÉBEC - INSCRIPTION

CONSIDÉRANT que le colloque annuel de l'Association des travaux publics du Québec se tiendra au centre des congrès de Lévis les 14 et 15 octobre 2026;

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics a manifesté son intérêt pour assister à cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller Richard Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PERMETTRE au directeur des travaux publics d'assister à cet événement et de rembourser les frais de déplacement conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

8. URBANISME

Aucun point

9. REQUÊTES DIVERSES

26-02-44

9.1 JOUR DE LA TERRE - 22 AVRIL 2026 – INSCRIPTION DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que les membres du conseil souhaitent démontrer l'intérêt de la Municipalité de Saint-Hugues pour l'environnement et soutenir les manifestations du Jour de la Terre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller Richard Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'INSCRIRE la Municipalité de Saint-Hugues afin qu'elle devienne partenaire des municipalités engagées 2026;

ET QUE la Municipalité de Saint-Hugues s'engage à s'impliquer et à soutenir la campagne municipale 2026 du Jour de la Terre, visant à inciter les citoyens à poser des gestes concrets pour l'environnement.

ADOPTÉE

3 février 2026

26-02-45

9.2 JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE – 13 MARS 2026 – PROCLAMATION

CONSIDÉRANT que le 31 mars 2022, les élu(es) de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* ;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Santé Mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Un pas, un geste, un mouvement... Ensemble pour une bonne santé mentale!** » ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCLAMER la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* pour la durée de son mandat électoral.

ADOPTÉE

26-02-46

9.3 DEMANDE DE TRANSMISSION D'UNE LETTRE AU MINISTRE JOËL LIGHTBOUND – RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE – PROJET DE LOI C-15 - AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande d'appui du Réseau BIBLIO de la Montérégie reçue le 30 janvier 2026;

CONSIDÉRANT les modifications proposées à la *Loi sur la Société canadienne des postes* dans le projet de loi C-15;

CONSIDÉRANT les dispositions du paragraphe 19(1)(g1) de la *Loi* qui seraient abrogées, le gouvernement mettrait en péril les services de bibliothèque offerts aux Canadiens et Canadiennes vivant dans un contexte rural au Québec;

CONSIDÉRANT que les membres du Réseau BIBLIO desservent des communautés de petites tailles, où la culture est moins accessible que dans les grands centres;

CONSIDÉRANT que les missions de l'organisme Réseau BIBLIO sont nombreuses, mais visent toutes le même objectif, soit connecter toutes les communautés;

CONSIDÉRANT que l'affaiblissement de la tarification réduite pour l'envoi de livres de bibliothèque, dont le Réseau bénéficie actuellement, compromettrait sérieusement leur capacité à remplir leur mission;

CONSIDÉRANT que le Réseau BIBLIO représente plus de 750 bibliothèques, majoritairement en contexte rural;

CONSIDÉRANT que la révocation de la tarification réduite pour l'envoi de livres de bibliothèque pourrait causer des coûts supplémentaires estimés à 2.5 M\$ annuellement;

CONSIDÉRANT que le prêt entre bibliothèques est un élément essentiel au fonctionnement de nos bibliothèques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Landry, appuyé par le conseiller Richard Turcotte et, résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DEMANDER au gouvernement de retirer du projet de loi C-15 la proposition d'abroger les dispositions du paragraphe 19(1)(g1) de la *Loi sur la Société canadienne des postes*.

3 février 2026

ET D'AUTORISER le maire à signer, pour et au nom de la municipalité, la lettre qui sera transmise au ministre Joël Lightbound dans le cadre de cette démarche.

ADOPTÉE

10. LOISIRS – ORGANISMES – PARCS

26-02-47

10.1 BORNE DE RÉPARATION DE VÉLO – ACHAT – ACIER JEAN HÉBERT INC.

CONSIDÉRANT la soumission reçue le 9 janvier 2026 de la firme Acier Jean Hébert inc. au montant de 3 523\$, avant taxes, pour l'achat d'une borne de réparation de vélo;

CONSIDÉRANT que suite au dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains, une aide financière au montant de 1 876.80\$ a été confirmée à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller François Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE confier le mandat à la firme Acier Jean Hébert inc. pour l'acquisition d'une borne de réparation de vélo conformément à la soumission datée du 9 janvier 2026, pour un montant de 3 523\$ avant taxes.

ADOPTÉE

26-02-48

10.2 LOISIRS ST-HUGUES INC. – VERSEMENT BUDGET 2026

Il est proposé par le conseiller Alexandre St-Martin, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et, résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE VERSER le montant du budget annuel aux Loisirs St-Hugues inc., soit la somme de 35 000\$ pour l'année 2026.

ADOPTÉE

11. IMMEUBLES

26-02-49

11.1 SOUMISSION AJOUT AGRANDISSEMENT – RÉFECTION SALLE MUNICIPALE – LAROCQUE COURNOYER

CONSIDÉRANT la soumission reçue le 19 janvier 2026 de la part de la firme Larocque Cournoyer;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Alexandre St-Martin, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la soumission de la firme Larocque Cournoyer datée du 19 janvier 2026.

ADOPTÉE

12. VARIA

Aucun point

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

